

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION DANSE ENTRECHATS

Article 1 : LES LOCAUX

Il est STRICTEMENT interdit de manger, boire des boissons sucrées et fumer dans l'Académie

COULOIR DE L'IMMEUBLE de l'ACADEMIE : Par respect pour les voisins, merci de ne pas crier, et de ne rien jeter au sol. Porte du couloir : Par mesure de sécurité, merci de bien la fermer derrière vous. (Arrivée ou départ). Les radiateurs l'hiver sont allumés ! pour le bien être des danseurs = merci

HALL de l'Académie : Parapluies : Merci de les laisser dans le couloir de l'immeuble. Poussettes : Par sécurité (espace restreint) et dans la mesure du possible, merci de ne pas rentrer dans l'Académie avec des poussettes

VESTIAIRES Académie : Les lieux étant très petits, merci aux parents et élèves d'organiser au mieux le rangement des vêtements, chaussures, sacs ou autres. Laisser les bancs accessibles, et regrouper au maximum les affaires sur le même porte-manteau, afin que les élèves du cours suivant puissent se changer. Pour les élèves qui viennent à la danse, dès la sortie des classes : Les cartables et sacs devront être déposés dans l'escalier du vestiaire

STUDIO : Chaussures, Baskets, Talons, Téléphones Portables = INTERDITS. Merci de frapper avant d'entrer. Dans une école de danse, on ne dérange pas le cours en plein exercice : on attend que la musique s'arrête

ARTICLE 2 : TENUE/COIFFURE

Tout élève se présentant sans la tenue ou la coiffure exigées, par chaque professeur ou disciplines, se verra refusé. Les chewing-gum, montres, tous bijoux sont STRICTEMENT interdits. Danse Classique : Pas de culotte sous le collant !!!!

ARTICLE 3 : ACCOMPAGNEMENTS/RECUPERATIONS des élèves

Avant de déposer votre enfant, merci de vérifier systématiquement que le professeur est bien présent. Chaque élève doit arriver au moins 10mn avant son cours de danse, afin de pouvoir s'habiller et se coiffer. Les cours se terminent en général à l'heure indiquée sur le planning (A 10mn près). Merci aux parents, nounous ou grands parents de bien vouloir récupérer l'élève à l'heure.

ARTICLE 4 : COURS/NIVEAUX/CONCOURS

Seul le professeur est apte à juger du niveau et du cours que doit suivre l'élève. Aucun lien d'amitié avec un autre élève ne sera pris en considération. La participation d'un élève à un concours de danse, vient en priorité de la décision du professeur.

ARTICLE 5 : PARENTS/PUBLIC/PORTES OUVERTES

Afin de préserver la pédagogie du cours, l'expression libre, la distraction ou l'intimidation, les cours de danse ne sont pas ouverts aux parents, ni à tout autre public. 2 Portes ouvertes sont cependant organisées pour le plaisir des parents et des élèves (heures de cours habituelles) ; La Semaine avant les vacances de la Toussaint, et Noël. Pour clôturer l'année scolaire en paillettes : Un véritable gala est organisé !

ARTICLE 6 : CALENDRIER

Notre calendrier des cours de danse suit celui de l'éducation nationale, Région Rhône-Alpes. Il n'y aura pas de cours de danse durant toutes les vacances scolaires, ni les jours fériés. La plupart des jours fériés seront par contre récupérés, en mai ou juin, à l'occasion des répétitions du spectacle.

Attestons avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de (nom du cours de danse), et sommes d'accord sur tous les articles spécifiés.

Date et signatures

Elève

Parents